

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 décembre 2018
à ORNOLAC-USSAT LES BAINS**

Présents :

Mesdames

Annick FOURNIE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Nancy ASPE-DELAIGUE, Martine SERRANO, Marie-Hélène BOUDENNE, Marie-Thérèse BAULU, Ginette CHALONS,

Messieurs

Daniel GONCALVES, Gilbert ROMEU, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Jean MACIEL, Alain MANENC, Raymond DEDIEU, Bernard DUNGLAS.

Procurations :

De Marie-Françoise KALANDADZE à Monsieur Bernard DUNGLAS, de Monsieur Philippe PUJOL à Monsieur Daniel GONCALVES, de Monsieur Alain DURAN à Madame Annick FOURNIE, de Monsieur Joseph GONCALVES à Monsieur Germain FLORES, de Monsieur François VERMONT à Monsieur Jean-Paul ROUQUIER, de Madame Marie-Anne MASDIEU à Monsieur Marcel ROUZAUD, de Madame Anne-Marie BASSERAS à Monsieur Jean-Luc ROUAN, de Monsieur Alexandre BERMAND à Madame Marie-Hélène BOUDENNE, de Madame Nadège DENJEAN-SUTRA à Madame Marie-Thérèse BAULU, de Madame Stéphanie FORNASARI à Madame Ginette CHALONS, de Monsieur Guy LUCIA-SOPENA à Madame Martine SERRANO, de Monsieur Lionel KOMAROFF à Monsieur Jean MACIEL.

Madame ASPE-DELAIGUE accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Elle cède ensuite la parole à Madame Annick FOURNIE, 1^{ère} Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente la remercie. Elle tient à excuser Monsieur le Président absent pour un problème de santé. Elle lui souhaite ainsi qu'à Monsieur Duran un prompt rétablissement en son nom et celui de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil qu'il lui revient de présider cette séance.

Madame Fournie ouvre la séance en informant le Conseil des procurations, demande l'accord du Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement d'un véhicule de service et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 29 octobre 2018

Madame la Vice-Présidente soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 29 octobre 2018 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Décisions Modificatives

- DM n°1 : Atelier-Relais :

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que, sur le budget 2018 de l'Atelier-Relais, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section d'investissement à la somme de 42 900.00 euros.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- DM n°1 : Transport à la Demande :

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que, sur le budget 2018 du Transport à la Demande, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de – 14 344.07 euros.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- DM n°2 : Régie du Plan d'eau :

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que, sur le budget 2018 de la Régie du Plan d'eau, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de -13 820.29 euros et en section d'investissement à la somme de 630.00 euros.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame Patricia TESTA, excusée pour son retard, prend place au sein du Conseil Communautaire.

- DM n°1 : Communauté de Communes :

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que, sur le budget 2018 de la Communauté de Communes, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de – 126 011.67 euros et en section d'investissement à la somme de 31 157.77 euros.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Renouvellement ligne de trésorerie – Communauté de Communes

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon doit faire face à l'avance de fonds (ordures ménagères, contingent social, ALAE, attribution de compensation, ...) et également au retard de versement de subventions concernant les investissements en cours.

En conséquence et afin d'éviter tout retard de paiement, le recours à une ligne de trésorerie de l'ordre de 300 000.00 euros est nécessaire.

Madame la Vice-Présidente propose le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour une durée de un an et aux conditions évoquées.

Après lecture de la délibération, Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Nouvel ALSH : cession terrain / Tarascon sur Ariège

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire le projet de construction d'un nouvel ALSH situé sur la commune de Tarascon sur Ariège.

La communauté de Communes dispose actuellement des parcelles section A n°2600 et 2603 d'une superficie de 1000 m².

Cependant, cette dernière est insuffisante pour la réalisation dudit projet. En conséquence et suite à des échanges avec les représentants de la commune de Tarascon sur Ariège, ces derniers ont accepté le principe d'une cession à titre gracieux d'un terrain joutant celui de la Communauté de Communes.

Il s'agit d'une partie de la parcelle la n°2604 section A d'une superficie de 881m².

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'accepter cette proposition de cession de terrain à titre gracieux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la cession de ce terrain,
- d'habiliter Monsieur le Président à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Mesdames Testa et Fournié remercient la commune de Tarascon sur Ariège pour la cession de ce terrain qui permettra de relancer le projet de création d'un nouveau centre de loisirs.

5. Transport à la Demande : renouvellement délégation de compétence – Région Occitanie

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire la création en juin 2004, d'un service de Transport à la Demande par délégation de compétence de la Région Occitanie.

Cette dernière arrivera à terme au 31 décembre 2018.

Madame la Vice-Présidente informe donc le Conseil de la nécessité de conventionner avec la Région « Occitanie-/Pyrénées-Méditerranée » dans les mêmes conditions que l'année passée.

Elle présente le projet de convention.

Après débat, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil :

- d'habiliter Monsieur le Président à signer ladite convention avec la Région Occitanie,
- d'habiliter Monsieur le Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Transport à la Demande : avenant au marché d'exécution du service – intégration Banat

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'un service de Transport à la Demande depuis juin 2004.

Suite à l'arrêté préfectoral du 31 mai 2018 concernant l'intégration de la commune associée de Banat dans le dispositif du « Transport à la Demande », il est nécessaire d'habiliter Monsieur le Président à signer un avenant au marché en cours afin d'étendre ce service à ladite commune avec les Transports Lieures. Madame la Vice-Présidente en présente le contenu.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame Baulu, en sa qualité de Maire-déléguée à la commune associée de Banat, remercie la Communauté de Communes de cette évolution qui permettra de répondre à une attente d'une partie de la population de Banat.

7. Prescription Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur Rouan expose l'intérêt de prescrire dès à présent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en soulignant l'opportunité d'y associer une démarche PLH. Il précise que cette démarche s'inscrit dans une dynamique de territoire à l'échelle du SCOT.

Madame la Vice-Présidente expose :

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-12 et L.103-2,

VU le schéma de cohérence territorial de la Vallée de l'Ariège approuvé le 10 mars 2015,

VU l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2017 portant sur le transfert de compétence « PLUi »,

Madame la Vice-Présidente rappelle le transfert de compétence depuis le 1^{er} janvier 2018 concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Elle présente les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un PLUi est rendue nécessaire.

Elle expose la nécessité d'engager une procédure de concertation durant toute l'élaboration du projet.

L'élaboration d'un PLUi constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé.

Madame la Vice-Présidente indique de l'opportunité d'ajouter un volet Habitat à ce PLUi.

Il conviendra également d'y intégrer le plus en amont possible, les enjeux du développement durable conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme.

Elle informe également de la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour son élaboration.

Après débat, Madame la Vice-Présidente propose :

- de prescrire l'élaboration du PLUi-PLH sur l'intégralité du territoire intercommunal,
- d'habiliter Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de recruter un prestataire extérieur pour sa réalisation,
- d'habiliter Monsieur le Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Après lecture de la délibération, Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises : examen adhésion de la CC du Pays de Tarascon

Monsieur Rouquier souhaite indiquer de tout l'intérêt d'adhérer au PNR soulignant l'apport en matière d'opérations spécifiques, d'ingénieries et d'images pour le territoire. C'est un premier pas dans l'intégration souhaitée de l'ensemble du Pays de Tarascon au PNR.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil Communautaire du courrier du Président du Syndicat Mixte du PNR ainsi que la délibération du Comité Syndical du PNR en date du 20 juillet 2018 actant une modification statutaire du Syndicat Mixte du PNR.

Madame la Vice-Présidente présente le projet de modification statutaire du Syndicat mixte. Cette modification doit permettre d'être en phase avec la nouvelle donne territoriale issue de la mise en application de la loi NOTRe et prendre en compte les différentes évolutions législatives et réglementaires.

Elle permettra notamment d'intégrer les Communautés de Communes de la Haute-Ariège, Arize-Lèze, Couserans-Pyrénées, Pays de Tarascon, ainsi que la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes au sein du Syndicat Mixte en tant que membres à part entière.

L'objectif est d'opérer la modification statutaire en vue de la rendre applicable au premier janvier 2019.

Le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon, malgré l'avancée issue de cette modification de statuts, regrette le maintien d'un système à deux vitesses au sein du PNR et exprime sa volonté de voir, à terme, la totalité des communes membres intégrées pleinement et sans différenciation le PNR.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire :

- de valider l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon au syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises,
- de valider la modification de statuts proposée par le Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises,
- que le syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises examine dans les meilleurs délais la modification de son périmètre afin d'entériner l'intégration pleine et entière des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. Travaux de voirie de mandat : dossier 2018 « commune de Mercus-Garrabet » : choix entreprise

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération n°2018-030 du 22 mars 2018 autorisant Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des travaux de voirie des communes membres en ayant formulé la demande pour l'année 2018.

Une consultation a donc été lancée du 26 octobre au 30 novembre 2018, 12 heures. Six entreprises ont remis une offre avant cette date limite. Il s'agit de :

N° D'ARRIVEE	NOM	ADRESSE
1	SARL Gaëtan SANCHEZ et Fils	09300 LAVELANET
2	Sté Jean LEFEBVRE	31320 CASTANET-TOLOSAN
3	Sté COLAS Sud-Ouest	09120 VARILHES
4	SARL SOCA	09400 MERCUS-GARRABET
5	Entreprise MALET	09200 ENCOURTIECH
6	SARL SJC	09400 TARASCON SUR ARIEGE

La Commission d'Appel d'Offres a été réunie les 3 et 17 décembre 2018 pour ouverture des plis et examen des offres.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché de travaux de voirie (année 2018) de la Rue Philippe AMIEL à Amplaing – commune de Mercus-Garrabet, à la société SARL SOCA.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition d'attribuer le marché de travaux de voirie (année 2018) de la Rue Philippe AMIEL à Amplaing – commune de Mercus-Garrabet, à la société SARL SOCA au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Teychenné tient à informer le Conseil Communautaire que lors de la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 17 décembre, un contrôleur de la DGCCRF était présent et a salué le travail de la collectivité en matière d'analyse des offres.

Monsieur Alain SUTRA, excusé pour son retard, prend place au sein du Conseil Communautaire.

10. Travaux de voirie par voie de mandat : demande de subvention DTRE – année 2019

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération n° 2018-104 du 29 septembre 2018 prévoyant la possibilité de confier la maîtrise d'ouvrage des opérations de voirie des communes.

Dans ce cadre, il est nécessaire de déposer, au titre de la DETR intercommunale 2019, une demande de subvention pour les travaux énoncés ci-dessous :

COMMUNE	Montant des travaux en € HT
ARIGNAC	27 485.00
ARNAVE	8 840.00
BEDEILHAC-AYNAT	40 200.00
GENAT	24 950.00
GOURBIT	82 250.00
LAPEGE	36 710.00
MERCUS-GARRABET	170 155.00
MIGLOS	32 385.00
NIAUX	13 125.00
QUIE	19 380.00
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	49 440.00
SAURAT	186 235.00
SURBA	58 940.00
SOUS-TOTAL TRAVAUX	750 095.00
<i>MAITRISE D'ŒUVRE</i>	<i>21 752.76</i>
TOTAL :	771 847.76

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire de déposer une demande de subvention à hauteur de 50% au titre de la DETR 2019 pour les travaux de voirie du Pays de Tarascon pour un montant de 771 847.76 euros.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

11. Renouveaulement du marché « Entretien des sentiers de randonnée du Pays de Tarascon »

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération du 16 février 2017 retenant l'association « Vallées, Villages, Montagnes » pour l'entretien des sentiers de randonnée du Pays de Tarascon.

Conformément au cahier des charges, le contrat a été conclu pour une durée de un an, reconductible deux ans, aux conditions suivantes :

- Validation de la reconduction par la Communauté de Communes, après l'analyse des propositions financières du contractant pour l'année n+1,
- Notification de la reconduction par la Communauté de Communes au contractant,

Madame la Vice-Présidente informe que le contractant a fourni les pièces nécessaires à l'analyse de la reconduction.

Madame la Vice-Présidente indique que pour l'année 2019, le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon serait de 49 000.00 euros.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et après débat, Madame la Vice-Présidente propose :

- De reconduire pour un an et à compter du 1^{er} janvier 2019, le contrat d'entretien des sentiers de randonnée du Pays de Tarascon avec l'association « Vallées, Villages, Montagnes »,
- De valider la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2019 à hauteur de 49 000.00 euros,
- D'habiliter Monsieur le Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

12. PEL : demande de financement « Projet fresque à Saurat »

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil Communautaire de la mise en place d'un projet coopératif « Ecole/ALAE » afin d'aboutir à la réalisation par les enfants, d'une fresque sur le mur d'enceinte de l'école.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le Projet Educatif Local 2018-2021 et plus précisément dans la partie « Education aux Arts et à la Culture ».

Ce travail sera réalisé durant la classe, les temps ALAE et sur des temps communs. Il bénéficiera également des temps d'Ateliers (TAP) durant l'année scolaire 2018-2019 et devrait se terminer fin mai/début juin.

Pour encadrer ce projet, une spécialiste des Arts Plastiques de la MJC de Tarascon interviendra accompagnée également par des bénévoles et une élue de la commune de Saurat.

Afin d'atténuer le coût de l'intervenante, la Communauté de Communes a été sollicitée afin d'accompagner ce projet à hauteur de 200.00 euros, qui serait versée directement à la MJC de Tarascon sur Ariège.

Madame la Vice-Présidente propose :

- de valider le montant de la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 200.00 euros et versée à la MJC de Tarascon sur Ariège,
- d'habiliter Monsieur le Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

13. PERSONNEL : création de poste / rédacteur principal 1° classe

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant du grade de Rédacteur Territorial avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

14. Syndicat mixte Aires de Grand passage : examen nouveaux statuts

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil Communautaire de la délibération du 22 novembre 2018 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aire de Grand Passage validant une modification de statuts.

Cette dernière vise notamment à permettre au Syndicat la mise en place de compétence « à la carte » concernant les Aires d'accueil et d'autre part, les terrains familiaux.

Madame la Vice-Présidente indique également que cette modification de statuts concerne le changement de dénomination et d'objet, les modifications de la clé de répartition financière et le nombre de délégués en fonction des compétences transférées.

Au vu de ces éléments, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire :

- de valider cette modification de statuts,
- d'habiliter Monsieur le Président à entamer l'ensemble des démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

15. Modification de statuts : compétence « Aire d'accueil des gens du voyage »

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil Communautaire d'un courrier de la Préfecture de l'Ariège concernant la Loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites et plus précisément la rédaction de la compétence obligatoire en matière de gens du voyage pour les communautés de communes.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil qu'afin de satisfaire cette demande, une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon est nécessaire. Madame la Vice-Présidente en présente le contenu, qui s'établirait ainsi :

I. COMPETENCES OBLIGATOIRES :

- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**

Madame la Vice-Présidente met sa proposition de modification de statuts au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

16. SYMAR Val d'Ariège : participation 2018

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil Communautaire de la nécessité de valider la participation financière définitive 2018 au SYMAR Val d'Ariège.

Elle indique que le montant de la participation 2018 est de 42 901.00 euros.

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

17. Opération FISAC : aides aux investissements

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'une opération « FISAC ». Cette action prévoit des aides à l'investissement financées en partie par l'Etat (FISAC), la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Conformément au règlement de cette opération, un nouveau dossier a été validé. Il s'agit de :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements réalisés en €	Subvention en € (30%)	FISAC en € (10%)	Région en € (20%)	CDC Pays de T. en €
Commune de Tarascon sur Ariège	Rénovation de la signalétique (SIL)	14 837.00	4 451.00	1 484.00	2 967.00	/

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

18. HABITAT : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
RIVEROLA Marie-Pierre	22, rue Gabriel Péri 09400 MERCUS-GARRABET	1 620.00	Habitat très dégradé
MARTINIÈRE Lyne	10, hameau de Ménac 09400 ARIGNAC	1 250.00	Economie d'énergie FART
EL ACHHAB Mustapha	Le Pijoulet 09400 RABAT les Trois Seigneurs	1 041.00	Maintien à domicile
TOTAL :	3 dossiers	3 911.00	/

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

19. Renouvellement contrat de location de véhicule

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes dispose d'une flotte de véhicules en location.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil de la nécessité de renouveler le contrat de location de l'un des véhicules de services de la Communauté de Communes.

Il indique que suite à une consultation, une offre a été remise. Il s'agit de la société Public LDD aux conditions suivantes :

Véhicule PEUGEOT 208	Durée	36 mois
	Loyer mensuel	321.17 euros

Madame la Vice-Présidente met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente lève la séance à 20h00.